

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 920

3 décembre 1999

SOMMAIRE

Blunit International S.A., Luxembourg	page 44114	Kraftwerk Holding S.A., Luxembourg	44136
BMB-Toiture, S.à r.l., Luxembourg	44149	LBS, Luxembourg Service S.A., Luxembourg	44137
B.T.I. Luxembourg S.A., Luxembourg	44160	Lend Lease Global Properties, Sicaf, Luxbg	44138, 44140
Canal Europe Audiovisuel S.A., Luxembg	44117, 44118	Luxair Executive S.A., Luxembourg	44137
Cash Flow S.A., Mamer	44118, 44120	Luxcofin S.A., Luxembourg	44136
Chapes Modernes S.A., Luxembourg	44150	Luxembourg Congrès S.A., Luxembourg	44141
Crea Luxembourg S.A., Luxembourg	44121	Lux-Entreprises S.A., Luxembourg	44138
Douplitzky S.A., Luxembourg	44120	Maarik S.A., Luxembourg	44141
Eastern Holdings Managements S.A., Luxembourg	44121	Macchine S.A., Luxembourg	44142
Eco-Club S.A.	44122	MD Invest Import-Export, S.à r.l., Eischen	44140
Elliott-Automation Continental S.A., Luxembourg	44122	Mersci S.C.I., Steinsel	44141
Encyclopaedia Universalis S.A.H., Luxembourg	44122	Montrolux S.A., Luxembourg	44137
Epargne Globale Diversifiée, Sicav, Luxembourg	44121	Mossol S.A., Luxembourg	44142
Erdi S.A., Luxembourg	44124	M.V.S.F. S.A., Luxembourg	44143
Estate 99 Holding S.A., Luxembourg	44127, 44128	Notabene S.A., Esch-sur-Alzette	44142
Etuba International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44122, 44123	Ocean Finance S.A.	44142
Eumedis S.A., Luxembourg	44123	Oreda S.A., Luxembourg	44145
European Technical Trading S.A., Luxembourg	44125	Oriol Immobilière S.A., Luxembourg	44144
Executive Trading, S.à r.l., Luxembourg	44142	Pam Finance Holding S.A., Luxembourg	44143, 44144
Fiamm International S.A., Luxembourg	44128	Perfect Training S.A., Luxembourg	44143
Fiduciaire Richemont (Holdings) S.A., Luxembourg	44124	Pharma Goedert S.A., Capellen	44145, 44146
Financière Saint-Eloi S.A., Luxembourg	44124	PKJ Import/Export, S.à r.l	44145
Fonds de Lutte Contre le Trafic des Stupéfiants	44114	Pragamo S.A., Luxembourg	44144
Forum Film Corp. S.A., Luxembourg	44126	Prodex S.A., Luxembourg	44145
F.P.T. Holding S.A., Luxembourg	44125	Project Fund Asset Management S.A., Luxembourg	44146
(W.) Fredmann & Cie S.A., Luxembourg	44148	Promaction S.A., Luxembourg	44146
Ganesko S.A., Luxembourg	44126, 44127	Ravagnan International Holding S.A., Luxembourg	44147
Gestpartners S.A., Luxembourg	44129	Reig Global Management S.A., Luxembourg	44147, 44148
Glenstar S.A., Luxembourg	44129	Sagres-Vida (Luxembourg) S.A., Luxembourg	44156
Global Tourism S.A., Luxembourg	44129	Selva S.A., Luxembourg	44154
Guineu Immoables S.A., Luxembourg	44130	Sinécafé S.A., Eischen	44153
Hospi Consult International S.A., Luxembourg	44129	Sithia S.A., Luxembourg	44154, 44155
Immo-Club S.A.	44130	Socket Holding S.A., Luxembourg	44158, 44159
Interface Interior Fabrics (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	44131	SOREVAL, Société de Réassurance Vallaroché, Senningerberg	44156
I.S.G. Immobilière S.A., Luxembourg	44131	Sotier, S.à r.l., Dudelange	44156
Jan, S.à r.l., Luxembourg	44130	Stayer International S.A., Luxembourg	44157
Jeux Automatiques & Distributeurs, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	44131	Training S.A., Luxembourg	44143
JRG Holdings S.A., Luxembourg	44134, 44136	Uniaxe S.A., Luxembourg	44158
Kelly S.A., Luxembourg	44134	VCA Holdings S.A., Luxembourg	44132, 44134
Kheops Construct S.A., Capellen	44125	Worldcom S.A., Luxembourg	44126
Kinmores S.A., Luxembourg	44136	Xpert, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	44126
«K» Line Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	44132		

FONDS DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES STUPEFIANTS.

Publication des comptes annuels de l'exercice 1998 en vertu de l'article 5 de la loi du 17 mars 1992 portant

1. approbation de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, faite à Vienne, le 20 décembre 1988;

2. modifiant et complétant la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie;

3. modifiant et complétant certaines dispositions du Code d'instruction criminelle.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1998 (en LUF)

<i>A. Charges</i>		<i>B. Produits</i>	
Affectation à des projets	123.999.888	Recettes en vertu de l'art. 5 L 17 mars 1992:	768.340
LUF:	58.050.245,00	LUF	768.340,00
USD:	1.907.460,00	USD:	0,00
Frais administratifs	42.645	Intérêts	44.440.979
LUF:	42.645,00	LUF:	154.355,00
USD:	0,00	USD:	1.280.901,01
Résultat de l'exercice	0		78.833.214
Total:	124.042.533	Total:	124.042.533

BILAN

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
D. Actif circulant		A. Capitaux propres	
II. Créances:	100.000	I. Dotation initiale:	100.000
LUF:	100.000,00	IV. Réserves	802.405.538
USD:	0,00	LUF:	4.406.164,00
IV. Avoirs en banque:	839.551.415	USD:	23.080.517,53
LUF:	4.281.984,00	C. Sommes affectées sur base de	
USD:	24.158.478,54	conventions de projets	115.979.091
		LUF	57.046.015,00
		USD:	1.704.520,00
		D. Résultat de l'exercice:	-78.833.214
		LUF:	-57.170.195,00
		USD:	-626.558,99
Total:	839.651.415	Total:	839.651.415

BILAN (après affectation)

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
D. Actif circulant		A. Capitaux propres	
II. Créances:	100.000	I. Dotation initiale:	100.000
IV. Avoirs en banque:	839.551.415	IV. Réserves:	723.572.324
		C. Sommes affectées sur base de	
		conventions de projets:	115.979.091
Total:	839.651.415	Total:	839.651.415

(Change: 1,- USD = 34,575 LUF)

BLUNIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 55.433.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUNIT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, inscrite au R.C. Luxembourg section B numéro 55.433, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 489 du 1^{er} octobre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 210 du 3 avril 1998;
- en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 295 du 30 avril 1998;
- en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 116 du 24 février 1999;

avec un capital social de trois milliards de lires italiennes (3.000.000.000,- ITL), représenté par deux cent soixante-treize mille cinq cents (273.500) actions de la classe A avec droit de vote et vingt-six mille cinq cents (26.500) actions de la classe B sans droit de vote.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Aloyse May, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle Balon, employée privée, demeurant à Buschdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Suppression des deux catégories d'actions.
2. - Suppression de la valeur nominale des actions.
3. - Conversion du capital social de LUF en Euros.
4. - Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 3.300.000,- Euros, sans création d'actions nouvelles.
5. - Souscription et libération intégrale.
6. - Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 3.300.000,- Euros soit représenté par 33.000 actions d'une valeur nominale de 100,- Euros, chacune entièrement libérée.
7. - Modification de l'année sociale.
8. - Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
9. - Refonte des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer les deux catégories d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois cent mille (300.000) actions, représentant le capital social de trois milliards de lires italiennes (3.000.000.000,- ITL).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à trois milliards de lires italiennes (3.000.000.000,- ITL), pour l'exprimer dorénavant en Euros, soit un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent soixante-neuf virgule vingt-trois Euros (1.549.369,23 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million sept cent cinquante mille six cent trente virgule soixante-dix-sept Euros (1.750.630,77 EUR), pour le porter de son montant actuel après transformation de un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent soixante-neuf virgule vingt-trois Euros (1.549.369,23 EUR) à trois millions trois cent mille Euros (3.300.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Cinquième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par la société IMMOBILIARE PARCO, ayant son siège social à I-20133 Milan, Piazzale Susa 6 (Italie).

Le montant d'un million sept cent cinquante mille six cent trente virgule soixante-dix-sept Euros (1.750.630,77 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société BLUNIT INTERNATIONAL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les trois cent mille (300.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par trente-trois mille (33.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Par dérogation, l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 1999. L'exercice suivant courra du 1^{er} janvier 2000 au 30 juin 2000.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer l'assemblée générale annuelle au 15 octobre à 11.00 heures et pour la prochaine fois au 15 octobre 2000.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complètes des statuts, sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société, pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BLUNIT INTERNATIONAL S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité nominale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre matière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois millions trois cent mille Euros (3.300.000,- EUR), représenté par trente-trois mille (33.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Sauf en cas de transmission pour cause de décès, la cession d'actions entre vifs à quelque titre que ce soit n'est soumise à aucune restriction.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de la première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents actionnaires ou non. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont une signature doit émaner d'un administrateur domicilié au Luxembourg, soit par la signature unique de son administrateur-délégué.

Pour tout acte de quelque nature qu'il soit et qui concerne l'acquisition ou la vente de participations, l'émission de garanties, l'octroi d'un financement en faveur d'une société du groupe, la société ne sera valablement engagée que par la signature collective de trois administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 octobre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide notamment de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 70.620.270,20 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. May, I. Balon, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 1999, vol. 507, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 1999.

J. Seckler.

(47111/231/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

CANAL EUROPE AUDIOVISUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.007.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CANAL EUROPE AUDIOVISUEL S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C. Luxembourg section B 65.007, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 654 du 15 septembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à Gonderange.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anna Paula Gomes, employée privée, demeurant à Tétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André Pippig, comptable, demeurant à Tétange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Augmentation de capital à concurrence de 5.005.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 6.255.000,- LUF, par la création et l'émission de 4.004 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.250,- LUF, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. - Modification afférente de l'article trois des statuts.

4. - Transfert du siège à Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions cinq mille francs luxembourgeois (5.005.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à six millions deux cent cinquante-cinq mille francs belges (6.255.000,- LUF), par la création et l'émission de quatre mille quatre (4.004) actions nouvelles de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les quatre mille quatre (4.004) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

1. - Monsieur Christophe Couasse, directeur de sociétés, demeurant à F-92190 Meudon, 17, rue d'Arthelon (France), à concurrence de quarante-trois (43) actions;
2. - La société anonyme PAWNIA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à F-92190 Meudon, 17, rue d'Arthelon (France), à concurrence de mille cent trente-six (1.136) actions;
3. - Monsieur Didier Lainé, journaliste, demeurant à F-75014 Paris, 15, rue Froidevaux (France), à concurrence de sept cent quarante-neuf (749) actions;
4. - Monsieur Jean-Louis Roulier, directeur photo, demeurant à F-92240 Malakoff, 20, rue Drouet Peupion (France), à concurrence de deux cent vingt-six (226) actions;
5. - Monsieur Henri Seguin, directeur de production, demeurant à F-75015 Paris, 34, rue Rosenwald (France), à concurrence de cent cinq (105) actions;
6. - Monsieur Jean-Jacques Teyan, infographiste, demeurant à F-75013 Paris, 38, avenue des Gobelins (France), à concurrence de cent cinq (105) actions;
7. - La société RISQUE & SERENITE, ayant son siège social à F-75116 Paris, 184, rue de la Pompe (France), à concurrence de cinq cent quatre (504) actions;
8. - Madame Valérie Lalo, conseil en communication, demeurant à F-92310 Sèvres, 7bis, rue du Point de Vue (France), à concurrence de mille cent trente-six (1.136) actions.

Le montant de cinq millions cinq mille francs luxembourgeois (5.005.000,- LUF) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société CANAL EUROPE AUDIOVISUEL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à six millions deux cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (6.255.000,- LUF) divisé en cinq mille quatre (5.004) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Kettel, A. P. Gomes, A. Pippig, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 1999, vol. 507, fol. 55, case 1. – Reçu 50.050 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 octobre 1999.

J. Seckler.

(47116/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

CANAL EUROPE AUDIOVISUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 octobre 1999.

J. Seckler.

(47117/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

CASH FLOW S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon

R. C. Luxembourg B 44.907.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on September 10.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CASH FLOW S.A., a société anonyme having its registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

incorporated on August 31, 1993 by a deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, deed published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 513 of October 28, 1993, deed modified by Maître Jacques Delvaux, notary than residing in Esch-sur-Alzette, on April 11, 1995, deed published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 369 of August 5, 1995, deed modified by the same notary residing in Luxembourg on November 25, 1997, deed published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 150 of March 12, 1998.

The meeting is presided by Mr J.O.H. van Crugten who appoints Mr H.A. Faber as secretary.

The meeting elects Mrs Lauredana Fatone as scrutineer.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 20 by the addition of a 2nd paragraph

«After reimbursement of all liabilities the remaining net assets of the company will be distributed as follows: The preferred shares confer a privileged right for reimbursement of the contribution made to the company at the moment of the issue of the preferred shares. All remaining net assets, if any, will be allocated to the holders of the ordinary shares.»

2. Miscellaneous.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The assembly decides to amend article 20 by the addition of a 2nd paragraph:

«After reimbursement of all liabilities the remaining net assets of the company will be distributed as follows: The preferred shares confer a privileged right for reimbursement of the contribution made to the company at the moment of the issue of the preferred shares. All remaining net assets, if any, will be allocated to the holders of the ordinary shares.»

Evaluation - Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately LUF 36,800.-.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing people, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Made in Mamer, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASH FLOW S.A., avec siège social au 106 route d'Arlon, à L-8210 Mamer,

constituée suivant acte reçu le 31 août 1993 par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 513 du 28 octobre 1993, acte modifié par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette le 11 avril 1995, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 369 du 5 août 1995, acte modifié par le même notaire, résidant à Luxembourg le 25 novembre 1997, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 150 du 12 mars, 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur J.O.H. van Crugten qui désigne Monsieur H.A. Faber comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lauredana Fatone.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur la liste de présence signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 20 par l'ajout d'un deuxième paragraphe:

«Après remboursement de tous les passifs, l'actif net restant sera distribué de la manière suivante: Les actions préférentielles confèrent un droit privilégié pour le remboursement de la contribution faite à la société au moment de l'émission des actions préférentielles. Tout autre actif net restant, s'il y en a, sera distribué aux porteurs des actions ordinaires.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 20 en ajoutant un deuxième paragraphe:

«Après remboursement de tous les passifs, l'actif net restant sera distribué de la manière suivante: Les actions préférentielles confèrent un droit privilégié pour le remboursement de la contribution faite à la société au moment de l'émission des actions préférentielles. Tout autre actif net restant, s'il y en a, sera distribué aux porteurs des actions ordinaires.»

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de LUF 36.800,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ces mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.O.H. Van Crugten, H.A. Faber, L. Fatone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 119S, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1999.

J. Delvaux.

(47119/208/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

CASH FLOW S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon
R. C. Luxembourg B 44.907.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 septembre 1999, actée sous le n° 535/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le octobre 1999.

(47120/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

DOUPLITZKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.515.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 1999

- Conversion du capital actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).
- Augmentation du capital social de treize euros et trente et un cents (13,31 euros) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69) euros à trente et un mille euros (31.000,- euros) par versement en numéraire.
- Suppression de la valeur nominale des actions et adaptation de l'article 3 des statuts afférent aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale en remplacement de «le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.»

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47132/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

CREA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 57.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 octobre 1999, vol. 529, fol. 47, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(47126/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

CREA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 57.192.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 septembre 1999, que:

1. L'assemblée a nommé, en remplacement de M. Patrick Leclerc au conseil d'administration, Mlle Nathalie Béthune, demeurant à B-1330 Rixensart, 11, Chemin du Meunier.
2. L'assemblée a nommé en remplacement de la société EURA-AUDIT S.A., c/o FIDUCIAIRE MARC MULLER, en qualité de commissaire aux comptes, la société D.M.S. & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg-Hamm, 11, rue de Bitbourg.
3. L'assemblée a approuvé les bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1997.

Pour la société
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 47, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47127/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

EASTERN HOLDINGS MANagements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 60.580.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 1999

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 30 septembre 1999 et décide de reporter la perte de 548.449,56 DEM au prochain exercice.
- L'assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 1999.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 529, fol. 27, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47133/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

EPARGNE GLOBALE DIVERSIFIEE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 63.842.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1999.

Pour EPARGNE GLOBALE DIVERSIFIEE
Société d'Investissement à Capital Variable
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(47137/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

ECO-CLUB S.A., Société à responsabilité limitée.

La soussignée MATT-IMMO, S.à r.l., renonce formellement à la domiciliation de la société à responsabilité limitée ECO-CLUB S.A. à l'adresse suivante:

414, route de Longwy, L-1940 Luxembourg à partir du 5 octobre 1999.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 1999.

Signature
La Direction

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47134/692/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 1999.

ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg b 6.322.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 1999, les mandats des administrateurs Messieurs Ross Kenyon Anderson, Peter W. Appleson, François Steil et du commissaire aux comptes DELOITTE & TOUCHE S.A. (anc. FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.) ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale approuvant les bilan et compte de profits et pertes au 31 mars 1999.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47135/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.887.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(47136/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

ETUBA INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 33.810.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ETUBA INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R.C. Luxembourg section B numéro 33.810, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1990, publié au Mémorial C numéro 417 du 13 novembre 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Camille Hellinckx en date du 27 mai 1991, publié au Mémorial C numéro 15 du 17 janvier 1992, et en date du 22 septembre 1992, publié au Mémorial C numéro 296 du 19 juin 1993, avec un capital social d'un million de francs (1.000.000,- frs.).

L'assemblée est composée de:

1. - Monsieur Léon Boncher, géomètre, demeurant à B-6020 Dampremy, 10, rue Paul Barré (Belgique);
2. - Monsieur Robert Conde, ingénieur civil des constructions, demeurant à B-7490 Brame-Le-Comte, 103, rue des Postes (Belgique);
3. - Monsieur Georges Mabile, administrateur de sociétés, demeurant à F-21630 Pommard, rue des Chapinières;
4. - Monsieur Jean-Bernard Jadin, ingénieur-civil électromécanicien, demeurant à B-7078 Le Roeulx, 2, Clos des Princes (Belgique);
5. - Monsieur Philippe Drugmand, ingénieur-civil architecte, demeurant à B-7133 Binche, 110, rue Mahy-Faux (Belgique);
6. - Monsieur Roland Van Maercke, industriel, demeurant à B-9620 Klinsbergen, 60, Chaussée d'Audenaerde (Belgique);
7. - Madame Léonie Beicht, employée privée, demeurant à L-1517 Luxembourg, 1A, rue Victor Ferrant;

8. - La société ETUBA S.p.r.l., actuellement en état de faillite représentée par son curateur, ayant son siège social à B-7060 La Louvière, Parc Industriel de Strépy-Bracquegnies (Belgique),

Les comparants sub 1 et 2 sont ici représentés par Monsieur Philippe Drugmand, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé délivrées;

Le comparant sub 6 est ici représenté par Monsieur Georges Mabile, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Le comparant sub 8 est ici représenté par Monsieur Jean-Bernard Jadin, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont le seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Georges Mabile, prénommé, comme président et membre du conseil de gérance de la société ainsi que la démission de Messieurs Conde et Boncher comme membre du comité de gérance et de nommer Monsieur Jean-Bernard Jadin, prénommé, comme nouveau président du conseil de gérance. Ainsi le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Bernard Jadin, prénommé, président;
- Monsieur Philippe Drugmand, prénommé, vice-président.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède les associés décident de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

En ce qui concerne la gestion administrative et financière, la société est valablement engagée par la signature individuelle du président du conseil de gérance Monsieur Jean-Bernard Jadin, prénommé, ou par la signature conjointe du vice-président du conseil de gérance Monsieur Philippe Drugmand, prénommé, et d'un des membres du conseil de gérance.

En ce qui concerne la gestion technique, la société est valablement engagée par la signature conjointe du président du conseil de gérance Monsieur Jean-Bernard Jadin, prénommé, et d'un des membres du conseil de gérance, ou par la signature conjointe du vice-président du conseil de gérance Monsieur Philippe Drugmand, prénommé, et d'un des membres du conseil de gérance.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Beicht, P. Drugmand, G. Mabile, J.-B. Jadin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 1999, vol. 507, fol. 55, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 1999.

J. Seckler.

(47142/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

ETUBA INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 33.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 1999.

J. Seckler.

(47143/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

EUMEDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 42, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

FIDUCIAIRES DE L'UNION S.A.

(47144/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

ERDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 22.385.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF 321.005,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 1999.

Signature.

(47138/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

ERDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 22.385.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 septembre 1999 que Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange et Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Franz Prost et Edy Schmitt, démissionnaires.

Luxembourg, le 4 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47139/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

FINANCIERE SAINT-ELOI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 45.263.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Un mandataire

(47151/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

FINANCIERE SAINT-ELOI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 45.263.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Un mandataire

(47152/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

FIDUCIAIRE RICHEMONT (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 34.670.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 1999,

- la délibération sur les comptes annuels au 30 avril 1998 et au 30 avril 1999 est reportée à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47150/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bridel, 21, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 61.488.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 24, case 21, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

(47145/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bridel, 21, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 61.488.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1999

Le capital social est converti en Euros au cours de 1 Euro = LUF 40,3399, l'expression en Euros du capital social actuel de LUF 1.250.000,- correspondant à Euros 30.986,69.

Faisant usage de la procédure simplifiée ad hoc prévue par la loi, il est décidé d'augmenter le capital social jusqu'à Euros 31.250,-, par prélèvement d'Euros 263,31 sur les bénéfices reportés. La valeur nominale des actions est ainsi fixée à 25,- Euros.

Certifié sincère et conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47146/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

F.P.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 529, fol. 34, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (ITL 14.798.923,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Signature
Un administrateur

(47154/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

F.P.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 529, fol. 34, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (ITL 32.459.297,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Signature
Un administrateur

(47155/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

KHEOPS CONSTRUCT, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route de d'Arion.
R. C. Luxembourg B 59.204.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Berger LOCAPARCK ASCOTT INVESTISSEMENTS
Les Administrateurs

(47175/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

WORLD COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 21.356.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 42, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1999.

Signature.

(47078/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 1999.

XPERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.104.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 1999, vol. 314, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour XPERT, S.à r.l.

Signature

(47079/527/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 1999.

FORUM FILM CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 70.606.

Procès-verbal de la réunion du 3 septembre 1999 du Conseil d'Administration

Présents: Claude V. Coen, Administrateur-Délégué
Frida Ergas, Administratrice
Alain Ergas, Administrateur.

Ordre du jour:

1. Création de départements commerciaux
2. Divers.

Les Administrateurs prennent à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Sont créés les deux départements suivants:

a) Département FORUM CONSULTANT: ce département est chargé des affaires de consultation et de négociation dans le cadre de l'objet social de la société. Il est dirigé par Monsieur Claude V. Coen, Administrateur-Délégué.

b) Département GROUPE FORUM: ce département est chargé de la commercialisation et de toutes autres activités diverses dans le cadre de l'objet social de la société. Il est dirigé par Monsieur Claude V. Coen, Administrateur-Délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question n'étant soulevée, le présent procès-verbal est approuvé après lecture en séance.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

C. V. Coen
Administrateur-Délégué

F. Ergas
Administrateur

A. Ergas
Administrateur

FORUM FILM CORP.

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47153/576/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

GANESKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.736.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Signature

Un mandataire

(47156/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

GANESKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.736.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 avril 1998, à 11.00 heures

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1997;

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1997.

L'exercice clôture avec une perte de LUF 929.918;

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

- Report à nouveau de LUF 929.918

- conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 1997;

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1997;

- d'acter la démission de Monsieur Clive Godfrey de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998;

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Laurence Mathieu, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue Jemmapes, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 4. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47157/751/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

**ESTATE 99 HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. ESTATE 99 S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize septembre.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESTATE 99 S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 août 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sabine Plattner, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Vanessa Fanciulli, employée privée, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Astride Galassi, demeurant à Schiffange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement du nom de la société de ESTATE 99 S.A. en ESTATE 99 HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société de ESTATE 99 S.A. en ESTATE 99 HOLDING S.A.

Suite à cette résolution, l'article 1^{er} des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de ESTATE 99 HOLDING S.A.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Plattner, V. Fanciulli, A. Galassi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 septembre 1999, vol. 416, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 octobre 1999.

A. Weber.

(47140/236/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

ESTATE 99 HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. ESTATE 99 S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47141/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.
 Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 41.169.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAMM INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme Holding
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
 Signatures

(47148/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.
 Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 41.169.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 avril 1999

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration:

- MM. Giovanni Dolcetta, administrateur de sociétés, demeurant à Vicenza (Italie), président;
 Euro Trapani, administrateur de sociétés, demeurant à Vicenza (Italie), administrateur;
 Stefano Dolcetta, administrateur de sociétés, demeurant à Vicenza (Italie), administrateur;
 Giuseppe Zanetti, conseiller fiscal, demeurant à Vicenza (Italie), administrateur;
 Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour FIAMM INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme Holding
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47149/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

GESTPARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 71.522.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 1999

Conformément aux statuts, autorisation est donnée au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué de la société.

Procès-verbal du conseil d'administration du 28 septembre 1999

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en ce jour, est nommé administrateur-délégué M. Henry Bovy de Luxembourg. Il pourra engager la société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière jusqu'au montant de 25.000,- EUR.

Composition du conseil d'administration:

Henri Jean-Marie Bovy, ingénieur, demeurant à Luxembourg - administrateur-délégué
Christiane Lacroute, comptable, demeurant à Luxembourg
Jean-Claude Viau, administrateur, demeurant à Lörrasch (D).

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

Experts comptables, réviseur d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47158/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

GLENSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.533.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 octobre 1999 que:

1. Monsieur Olivier Brand a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} octobre 1999.
2. Monsieur Maximilian Angleitner, demeurant à Werdenberg, Autriche, est nommé administrateur avec effet au 1^{er} octobre 1999 en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale extraordinaire devant approuver les comptes.

Luxembourg, le 5 octobre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47159/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

GLOBAL TOURISM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.167.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 1999, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour GLOBAL TOURISM, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47160/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

HOSPI CONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 38.091.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(47163/00/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

GUINEU IMMOBLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 49.218.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 41, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 1999.

GUINEU IMMOBLES S.A.
Société Anonyme
R. Portabella
Administrateur-Délégué

(47161/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

GUINEU IMMOBLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 49.218.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 1999

- Les mandats des administrateurs, MM. Ricardo Portabella Peralta, Reynaldo Figueredo Marquez et Joël Lemmer ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Mme Sandra Pasti, venant à échéance à la présente assemblée, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

- L'assemblée décide de nommer aux fonctions de réviseur des comptes se clôturant le 31 décembre 1999, KPMG LUXEMBOURG pour un mandat de un an expirant à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

GUINEU IMMOBLES S.A.
Société Anonyme
R. Portabella
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47162/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

IMMO-CLUB S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.921.

La soussignée, MATT-IMMO, S.à r.l., renonce formellement à la domiciliation de la société à responsabilité limitée IMMO-CLUB S.A. à l'adresse suivante:

414, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, à partir du 5 octobre 1999.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 1999.

Signature
La Direction

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 529, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47164/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

JAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 2, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 69.644.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532, page 25503 du 12 juillet 1999.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 1999

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 1999, Monsieur Ladislav Prochazka, employé privé, demeurant à L-5460 Trintange, 8, rue des Vignes a été nommé gérant technique en remplacement de Madame Diana Pippig-Galli.

Il en résulte que Monsieur Ladislav Prochazka est désormais gérant technique et administratif et qu'il peut engager la société JAN, S.à r.l. par sa seule signature.

Luxembourg, le 2 septembre 1999.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 639, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47167/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

INTERFACE INTERIOR FABRICS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,-.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.653.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 36, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1999.

Signature.

(47165/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

I.S.G. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 47.776.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie au siège social en date du 18 août 1999 a pris acte de la démission de trois administrateurs, Messrs Alberto Giacobbo, Franco Corgnati et Walter Pizzoli.

L'assemblée a nommé en leur remplacement:

Messrs: - Gaetano Stella, demeurant à I-Vicenza, Via Santi Apostoli 22,

- Michele Dall Negra, demeurant à I-Vicenza, Contrà San Faustino 23 et

- Marc Koeune, Economiste, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, comme nouveaux administrateurs.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

En outre, l'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement:

- Madame Rosanna Rosin, expert-comptable, demeurant à I-Monticello Conte Otto Via Piave n. 16.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Par votes spéciaux, décharge pleine et entière et accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 34, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47166/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

JEUX AUTOMATIQUES & DISTRIBUTEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 52, rue C.M. Spoo.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Anibal Artur Teixeira Mergulhao, commerçant, demeurant à L-5402 Assel, 18, route de Luxembourg.

Lequel comparant déclare être le seul et unique propriétaire des cent parts sociales (100) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée JEUX AUTOMATIQUES & DISTRIBUTEURS, S.à r.l., avec siège social à L-4381 Ehlerange, 86, rue de Mondercange,

constituée en vertu d'un acte, reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 7 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 20 avril 1998,

modifiée en vertu d'un acte, reçu par le prédit notaire Paul Decker, en date du 2 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 406 du 5 juin 1998.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société d'Ehlerange à Esch-sur-Alzette rétroactivement à compter du 15 février 1999 et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

(le reste sans changement).

Suite à la présente résolution l'adresse du siège social s'établit rétroactivement à compter du 15 février 1999 à L-4323 Esch-sur-Alzette, 52, rue C. M. Spoo.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. A. Teixeira Mergulhao, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 1999, vol. 852, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 1999.

N. Muller.

(47168/224/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

«K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.439.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 1999, le mandat du commissaire aux comptes Monsieur François Steil a été renouvelé pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2000.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour «K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47173/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

VCA HOLDINGS S.A., Société Anonyme,

(anc. J&R HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of J&R HOLDINGS S.A. (the «Company») having its registered office in Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary, on fifth May one thousand nine hundred and ninety-nine.

The meeting was presided by Mr Yves Prussen, doctor-at-law, residing in Luxembourg.

Was appointed secretary and scrutineer Ms Toinon Hoss, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the name of the Company from J&R HOLDINGS S.A. into VCA HOLDINGS S.A.
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.
3. Conversion of the capital of the Company into Euro effective as of 5th May 1999 and restatement of the capital at twenty-three million Euro (€ 23,000,000.-), the balance of the existing capital being allocated to paid in surplus.
4. Consequent amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The entire corporate capital is represented at the present meeting.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out above.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to change the denomination of the Company from J&R HOLDINGS S.A to VCA HOLDINGS S.A.

Second resolution

As a result from the preceding resolution it is resolved that article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended as to read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporation in the form of a société anonyme, under the name of VCA HOLDINGS S.A.»

Third resolution

It is resolved to convert the capital of the Company into Euro effective as of 5th May 1999 and to restate the capital at twenty-three million Euro (€ 23,000,000.-), the balance of the existing capital being allocated to paid-in surplus.

Fourth resolution

As a result of the preceding resolution the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended as to read as follows: «The subscribed capital of the Corporation is set at twenty-three million Euro (€ 23,000,000.-) divided in twenty-five thousand (25,000) shares with no par value.»

There being nothing further on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

All costs and fees due as a result of the foregoing shall be charged to the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever resulting from the foregoing shall be borne by the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme J&R HOLDINGS S.A. (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Mersch, en date du 5 mai 1999.

L'Assemblée est présidée par M^e Yves Prussen, docteur en droit, résidant à Luxembourg.

Est désignée comme secrétaire et scrutateur M^e Toinon Hoss, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de J&R HOLDINGS S.A. en VCA HOLDINGS S.A.
2. Changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts.
3. Conversion du capital de la société en Euro avec effet au 5 mai 1999 et refixation du capital à vingt-trois millions Euro (€ 23.000.000.-), la différence avec le capital existant étant attribuée à la réserve de prime d'émission.
4. Changement subséquent du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV. Il en résulte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour sus-indiqué

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de changer la dénomination de la société de J&R HOLDINGS S.A. en VCA HOLDINGS S.A.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente il est décidé que l'article 1^{er} des statuts de la société est modifié comme suit:

«Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de VCA HOLDINGS S.A.».

Troisième résolution

Il est décidé de convertir le capital de la Société en Euro avec effet au 5 mai 1999 et de refixer le capital à vingt-trois millions Euro (€ 23.000.000.-), la différence avec le capital existant étant attribuée à la réserve de la prime d'émission.

Quatrième résolution

A la suite de la première résolution le premier paragraphe de l'article 5 est modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-trois millions Euro (€ 23.000.000.-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a levé la séance.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces résultant de ce qui précèdent, incombent à la Société. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le

présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Prussen, T. Hoss, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 août 1999, vol. 410, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 août 1999.

E. Schroeder.

(47169/228/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

**VCA HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. J&R HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 octobre 1999.

E. Schroeder.

(47170/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

KELLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.656.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 février 1999, la décision des administrateurs du 29 janvier 1999 de coopter Madame Romaine Lazzarin-Fautsch au conseil d'administration a été ratifié. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour KELLY S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47174/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

JRG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of JRG HOLDINGS S.A. (the «Company») having its registered office in Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary, on fifth May one thousand nine hundred and ninety-nine.

The meeting was presided by Mr Yves Prussen, doctor-at-law, residing in Luxembourg.

Was appointed secretary and scrutineer Ms Toinon Hoss, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

1. Conversion of the capital of the Company into Euro effective as of 5th May 1999 and restatement of the capital at two hundred and fifty million Euro (€ 250,000,000.-), the balance of the existing capital being allocated to paid in surplus.
2. Consequent amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The entire corporate capital is represented at the present meeting.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out above.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to convert the capital of the Company into Euro effective as of 5th May 1999 and to restate the capital at two-hundred and fifty million Euro (€ 250,000,000.-), the balance of the existing capital being allocated to paid-in surplus.

Second resolution

As a result of the preceding resolution the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended as to read as follows:

«The subscribed capital of the Corporation is set at two hundred and fifty million Euro (€ 250, 000,000.-), divided into two hundred and seventy thousand (270,000) shares with no par value.»

There being nothing further on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

All costs and fees due as a result of the foregoing shall be charged to the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever resulting from the foregoing shall be borne by the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme JRG HOLDINGS S.A. (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 5 mai 1999.

L'Assemblée est présidée par M^e Yves Prussen, docteur en droit, résidant à Luxembourg.

Est désignée comme secrétaire et scrutateur M^e Toinon Hoss, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital de la société en Euro avec effet au 5 mai 1999 et refixation du capital à deux cent cinquante millions Euro (€ 250.000.000.-), la différence avec le capital existant étant attribuée à la réserve de prime d'émission.

2. Changement subséquent du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV. Il en résulte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour sus-indiqué.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de convertir le capital de la Société en Euro avec effet au 5 mai 1999 et de refixer le capital à deux cent cinquante millions Euro (€ 250.000.000.-), la différence avec le capital existant étant attribuée à la réserve de la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, le premier paragraphe de l'article 5 est modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante millions Euro (€ 250.000.000.-), représenté par deux cent soixante-dix mille (270.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a levé la séance.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces résultant de ce qui précèdent, incombent à la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Prussen, T. Hoss, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 août 1999, vol. 410, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 août 1999.

E. Schroeder.

(47171/228/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

JRG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 octobre 1999.

E. Schroeder.

(47172/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

KINMORES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.930.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 octobre 1999 que:

1. Monsieur Olivier Brand a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} octobre 1999.
2. Monsieur Maximilian Angleitner, demeurant à Werdenberg, Autriche, est nommé administrateur avec effet au 1^{er} janvier 1999 en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47176/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

KRAFTWERK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 59.572.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre 1999

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et décide d'affecter le bénéfice de 13.533.190,- LUF comme suit:

AFFECTATION DU RESULTAT

- Bénéfice de l'exercice	13.533.190,- LUF
- Réserve légale (5 %)	676.660,- LUF
- Bénéfice à reporter	12.856.530,- LUF

- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signatures
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47177/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

LUXCOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 47.711.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre 1999

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 30 juin 1999 et décide de reporter le bénéfice de 2.371.178,- LUF au prochain exercice.
- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1999.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47182/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

LBS, LUXEMBOURG SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 17.020.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 mai 1999

Quatrième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, Monsieur Gilles Guillochon est coopté comme nouvel administrateur de la société.

La société MAZARS & GUERARD est nommée réviseur d'entreprises pour les exercices 1998 et 1999.

Le conseil d'administration est composé dorénavant des membres suivants:

Monsieur Poussin Claude, président du conseil d'administration

Monsieur Caniard Laurent, administrateur

Monsieur Guillochon Gilles, administrateur

Monsieur Tirquit Jean-Jacques, administrateur.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 6 octobre 1999.

Pour extrait conforme
LBS, LUXEMBOURG SERVICE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 44, case 3. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47178/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

LUXAIR EXECUTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.770.

—
Extraits du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le mardi 31 août 1999

L'assemblée prend acte de la démission de MM. Roger Sietzen et Raymond Kirsch de leur mandat d'administrateur par lettre du 27 août 1999.

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs MM. Jean-Marc Fandel, demeurant à Mondercange, René Closter, demeurant à Capellen et Frank Wagner, demeurant à Oberanven.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Le conseil d'administration se compose dorénavant de MM. Jean-Donat Calmes, Jean-Marc Fandel, René Cloester et Frank Wagner.

L'assemblée décide à l'unanimité de déléguer la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
J.-D. Calmes

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 43, case 10. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47181/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

MONTROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove Kalergi.
R. C. Luxembourg B 64.731.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision circulaire du conseil d'administration du 11 février 1999 que:

- Monsieur Antoine J. De Ruiter a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet au 15 février 1999;

- Monsieur Gerald Berclaz, demeurant à CH-1884 Villars / Sol Real (Suisse) a été nommé avec effet au 15 février 1999 comme administrateur et administrateur-délégué de la société en remplacement de Monsieur Antoine J. De Ruiter.

La nomination de Monsieur Gerald Berclaz sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 39, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47189/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

LUX-ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 42, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(47184/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.179.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of September.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster.

There appeared:

Mrs Susan Desprez, lawyer, residing in Luxembourg,
acting as the representative of the board of directors of the company LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, R.C. Luxembourg section B number 68.179, having its registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, pursuant to a resolution of the board of directors dated September 15, 1999.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF has been incorporated under the name of GLOBAL PROPERTIES, SICAF pursuant to a deed of the undersigned notary on the 27th of January 1999, published in the Mémorial C number 255 of the 13th of April 1999, and whose articles of incorporation have been modified and the name changed in LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF pursuant to a deed of the undersigned notary on the 16th of April 1999, published in the Mémorial C number 403 of the 2nd of June 1999, and whose articles of incorporation have been modified pursuant to deeds of the undersigned notary on the 18th of May 1999, published in the Mémorial C number 583 of the 29th of July 1999, and on the 15th of September 1999, not yet published in the Mémorial C.

2. The corporate capital of the company is fixed at twenty-three million seven hundred and thirty thousand United States dollars (USD 23,730,000.-) consisting of two million three hundred and seventy-three thousand (2,373,000) Common Shares of a par value of ten United States dollars (USD 10.-) per share.

3. Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorized capital is five billion United States dollars (USD 5,000,000,000.-) consisting of four hundred and fifty million (450,000,000) Common Shares of a par value of ten United States dollars (USD 10.-) each and fifty million (50,000,000) Preferred Shares of a par value of ten United States dollars (USD 10.-) each.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix.

4. In its meeting of September 15, 1999, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by five million five hundred and eighty-five thousand nine hundred and seventy United States dollars (USD 5,585,970.-), so as to raise the capital from its present amount of twenty-three million seven hundred and thirty thousand United States dollars (USD 23,730,000.-) to twenty-nine million three hundred and fifteen thousand nine hundred and seventy United States dollars (USD 29,315,970.-), by the creation and the issue of five hundred and fifty-eight thousand five hundred and ninety-seven (558,597) new Common Shares with a par value of ten United States dollars (USD 10.-) each, issued with a total share premium of five million five hundred and eighty-five thousand nine hundred and seventy United States dollars (USD 5,585,970.-).

The new shares have been fully paid up as well as the share premium by payment in cash, so that the amount of eleven million one hundred and seventy-one thousand nine hundred and forty United States dollars (USD 11,171,940.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Art. 5. Share Capital.**Section 1. General.**

The Company shall have an authorized capital of five billion United States dollars (USD 5,000,000,000.-) consisting of (i) 450 million Common Shares of a par value of ten United States dollars (USD 10.-) per Common Share and (ii) 50 million Preferred Shares of a par value of ten United States dollars (USD 10.-) per Preferred Share. The Company has an issued share capital of twenty-nine million three hundred and fifteen thousand nine hundred and seventy United States dollars (USD 29,315,970.-) consisting of two million nine hundred and thirty-one thousand five hundred and ninety-seven (2,931,597) Common Shares of a par value of ten United States dollars (USD 10.-) per share, all of which Common Shares have been fully paid up by payment in cash. Unless the context indicates otherwise, the term «Shares» as used in these Articles of Incorporation shall refer to both Common Shares and Preferred Shares. Shares may be issued with a share premium.

The authorized and issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 32 herein.

In addition, the issued capital of the Company may be increased in accordance with Article 7 by the issuance of new Shares for subscription up to the amount of the authorized capital. Each time the Board of Directors shall so act to render effective, in whole or in part, an increase of the issued capital as authorized by these Articles of Incorporation, the Board of Directors shall cause this Article 5 to be amended so as to reflect such increase of capital and shall take or authorize the taking of all necessary action for the purpose of effecting such amendment in accordance with Luxembourg law.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one hundred and seventy-five thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase and the share premium is evaluated at 430,119,690.- LUF.

Whereof the present deed was drawn up at Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergencies, the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Madame Susan Desprez, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société anonyme LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, R.C. Luxembourg section B numéro 68.179, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 15 septembre 1999.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF a été constituée sous la dénomination GLOBAL PROPERTIES, SICAF suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 255 du 13 avril 1999, et dont les statuts ont été modifiés et la dénomination changée en LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 403 du 2 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 583 du 29 juillet 1999, et en date du 15 septembre 1999, non encore publié au Mémorial C.

2. Le capital social de la société est actuellement fixé à vingt-trois millions sept cent trente mille dollars américains (USD 23.730.000,-), composé de deux millions trois cent soixante-treize mille (2.373.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cinq milliards de dollars américains (USD 5.000.000.000,-) composé de quatre cent cinquante millions (450.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune et de cinquante millions (50.000.000) d'actions privilégiées d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune.

4. En sa réunion du 15 septembre 1999, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 5.585.970,-), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de vingt-trois millions sept cent trente mille dollars américains (USD 23.730.000,-) à vingt-neuf millions trois cent quinze mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 29.315.970,-) par la création et l'émission de cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (558.597) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune, émises avec une prime d'émission totale de cinq millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 5.585.970,-).

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en numéraire ainsi que la prime d'émission, de sorte que la somme de onze millions cent soixante et onze mille neuf cent quarante dollars américains (USD 11.171.940,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social.

Section 1. Considérations d'ordre général.

La Société a un capital autorisé de cinq milliards de dollars américains (USD 5.000.000.000,-), composé de (i) 450 millions d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) et de (ii) 50 millions d'actions

privilégiées d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-). La Société a un capital souscrit de vingt-neuf millions trois cent quinze mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 29.315.970,-) composé de deux millions neuf cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (2.931.597) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-), toutes entièrement libérées par apport en numéraire. Le terme « Actions » tel qu'utilisé dans les présents statuts renvoie à la fois aux Actions Ordinaires et privilégiées, à moins que le contexte n'induisse une autre signification. L'émission d'actions est assortie d'une prime d'émission.

Le capital autorisé et souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des statuts, telles que visées à l'Article 32 infra.

En outre, le capital souscrit pourra être augmenté conformément aux conditions de l'Article 7 des présents statuts, par l'émission de nouvelles actions à souscrire jusqu'à hauteur du montant du capital autorisé. Chaque fois que le Conseil d'Administration procédera, en tout ou partie, à une augmentation du capital souscrit comme les présents statuts l'y autorisent, il devra veiller à ce que le présent Article 5 soit modifié de façon à refléter une telle augmentation de capital et devra prendre ou autoriser la prise de toute mesure nécessaire en vue d'une telle modification statutaire, conformément à la loi luxembourgeoise.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à la somme de 430.119.690,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Desprez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 1999, vol. 507, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 1999.

J. Seckler.

(47179/231/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 1999.

J. Seckler.

(47180/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

MD INVEST IMPORT-EXPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

R. C. Luxembourg B 59.730.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit septembre.

Monsieur Philippe Gillis, commerçant, demeurant à B-4000 Liège, 4, Impasse Joncqueu, lequel comparant déclare être, suite à des cessions de parts sociales sous seing privé à la valeur nominale, le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MD INVEST IMPORT-EXPORT, S.à r.l., au capital de 500.000,- LUF, représenté par 100 parts sociales de cinq mille francs chacune, avec siège social à Eischen, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, en date du 6 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 466 du 27 août 1997, se considérant comme valablement convoqué et ayant pris la résolution suivante:

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Philippe Mathieu comme gérant et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Philippe Gillis, commerçant, demeurant à B-4000 Liège, 4, Impasse Joncqueu, en remplacement du gérant démissionnaire.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Gilis.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 11 octobre 1999, vol. 143, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47187/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

LUXEMBOURG CONGRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, rue du Fort Thüngen.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 1999

L'assemblée a pris à l'unanimité, la résolution suivante:

Madame Martine Schommer et Monsieur René Zimmer ayant démissionné de leur poste d'administrateur de la société, le conseil d'administration a, conformément à l'art. 51 de la loi sur les sociétés commerciales, pourvu à leur remplacement provisoire et propose à l'assemblée générale de procéder à l'élection définitive comme administrateur de Madame Eisenbarth et Monsieur Berthelme. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après ces modifications les organes de contrôle se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

Monsieur Norbert Hauptert
 Monsieur Paul Hippert
 Monsieur Théo Breisch
 Madame Michèle Eisenbarth
 Monsieur Jean Olinger
 Monsieur Fernand Pesch
 Monsieur Pierre Barthelme.

Réviseur d'entreprises

COMPAGNIE DE REVISION S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 6 octobre 1999.

Pour extrait conforme
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47183/514/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

MAARIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 37.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre 1999

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
 - L'Assemblée approuve les bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1997 et décide de reporter le bénéfice de 11.850,03 DEM au prochain exercice.

L'Assemblée approuve les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1998 et décide de reporter le bénéfice de 180,81 DEM au prochain exercice.

- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour extrait conforme
 Pour la société
 Signature
 Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47185/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

MERSCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.-F. Kennedy.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mai 1999

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mai 1999 que les mandats des gérants, M. E. Schmit, demeurant à Bettembourg et M. C. Arendt, demeurant à Warken sont reconduits jusqu'à la tenue de l'assemblée générale devant porter approbation des comptes au 31 décembre 1999.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Strassen, le 6 octobre 1999.

Pour extrait conforme
 DELOITTE & TOUCHE S.A.
 E. Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47188/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

MACCHINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 55.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 529, fol. 34, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ITL 35.749.749,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(47186/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

MOSSOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 44.036.

EXTRAIT

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange, a été nommé commissaire en remplacement de Monsieur Luigi Bonani, décédé.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2004.

Luxembourg, le 5 octobre 1999.

Pour inscription
Certifié sincère et conforme
FIDUCIAIRE ANGILA S.A.
P. Citro
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47190/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

NOTABENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 34, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 53.277.

C.A.S., CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., donne par la présente sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

C.A.S., CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47193/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

EXECUTIVE TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

(47147/224/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

OCEAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 14.208.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 5 octobre 1999. Les administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch ainsi que le commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47194/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

M.V.S.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 51.649.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Mandataires

(47191/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

M.V.S.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 51.649.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 1999

- L'Assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, ainsi que les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1998.

- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signatures
Mandataires

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47192/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

PERFECT TRAINING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.147.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 1997

- Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 50, route d'Esch à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- Monsieur Endre Megyeri, demeurant à Budapest (Hongrie), Monsieur László Molnár, demeurant à Telki (Hongrie) et Monsieur Walterné Endrényl, demeurant à Budapest (Hongrie) ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Ferenc Gyurcsány, Monsieur Imre Tarnai et Mademoiselle Katalin Böör, administrateurs démissionnaires.

- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Gare a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47199/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

PAM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

PAM FINANCE HOLDING S.A.
Signature

(47197/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

PAM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 29 avril 1999

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 1999:

Conseil d'Administration:

MM. Tito Bastianello, entrepreneur, demeurant à Venise (Italie), Président;
Giovanni Paolo Giol, administrateur de sociétés, demeurant à Venise (Italie), administrateur;
Salvatore Dina, administrateur de sociétés, demeurant à Venise (Italie), administrateur;
Elio Giovane, administrateur de sociétés, demeurant à Venise (Italie), administrateur;
Roberto Graziani, administrateur de sociétés, demeurant à Venise (Italie), administrateur;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
PAM FINANCE HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47198/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

ORIOLE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.949.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 1999

- Conversion du capital actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR).
- Augmentation du capital social de neuf Euros et treize cents (9,13 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-dix Euros et quatre-vingt-sept cents (198.190,87 EUR) à cent quatre-vingt-dix mille deux cents Euros (198.200,- EUR) par versement en numéraire.
- Suppression de la valeur nominale des actions et adaptation de l'article 3 des statuts afférent aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cent quatre-vingt-dix mille deux cents Euros (198.200,- EUR), représenté par cinq cent trente-trois (533) actions sans désignation de valeur nominale en remplacement de «le capital social est fixé à sept millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (7.995.000,- LUF), représenté par cinq cent trente-trois (533) actions d'une valeur nominale de quinze mille francs luxembourgeois (15.000,- LUF) chacune.»

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47196/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

PRAGAMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 58.879.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 septembre 1999 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1998 et nomme en son remplacement Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont.
Décharge pleine et entière est accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47203/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

OREDA, Société Anonyme.

Siège social: Capellen
(anc. Luxembourg.)
R. C. Luxembourg B 40.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

(47195/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

PKJ IMPORT/EXPORT, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 59.889.

La soussignée DERFICE BUSINESS CENTRE, renonce formellement à la domiciliation de la Société à responsabilité limitée PKJ IMPORT/EXPORT à l'adresse suivante:

30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg à partir du 30 juin 1999.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

DERFICE BUSINESS CENTER LTD

Signature

La Direction

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 529, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47202/692/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

PRODEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 42, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47204/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

PHARMA GOEDERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.
R. C. Luxembourg B 13.658.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 octobre 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six octobre, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société s'est tenue à 22.30 heures à B-5520 Anthée, Belgique.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Axel Goethals.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- qu'il appert de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau, que 2 (deux) actionnaires sont présents ou représentés, détenant ensemble 141 (cent quarante et une) actions;
- que tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a pu être fait abstraction des convocations légales;
- que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Sur l'ordre du jour, sont mentionnés les points suivants:

3. Démission d'administrateurs

4. Nomination d'administrateurs

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

3. La démission des administrateurs Monsieur Raymond Paul Digneffe et Monsieur Guy Jean Kreusch avec effet immédiat.

4. La nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Klaus Reul, pharmacien, domicilié à B-4700 Eupen, Auenweg 11, Belgique,
- Madame Myrèse Radoux, pharmacienne, domiciliée à B-4450 Juprelle, 47, rue Basse-Voie, Belgique.

Les administrateurs sont nommés pour un mandat d'une durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005. Leurs mandats seront exercés gratuitement, jusqu'à nouvel ordre.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00.30 heures.

Certifié conforme

A. Goethals

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47200/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

PHARMA GOEDERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.
R. C. Luxembourg B 13.658.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 10 octobre 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix octobre, le Conseil d'Administration s'est tenue à 21.00 heures à B-4450 Juprelle, Belgique.

Sont présents les administrateurs:

- STICHTING RURAAL, représenté par son administrateur Monsieur Axel Goethals,
- Madame Myrèse Radoux
- Monsieur Klaus Reul

Le conseil invite STICHTING RURAAL, à présider le Conseil d'Administration.

La réunion est ouverte à 21.00 heures sous la présidence de STICHTING RURAAL, qui déclare que tous les administrateurs étant présents, le conseil peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour:

1. Nomination du Président du Conseil d'Administration

2. Confirmation du mandat de l'administrateur-délégué STICHTING RURAAL, représenté par son administrateur Monsieur Axel Goethals.

Après en avoir délibéré, le conseil prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. STICHTING RURAAL, représentée par son administrateur Monsieur Axel Goethals est nommé Président du Conseil d'Administration.

2. Confirmation du mandat de l'administrateur-délégué STICHTING RURAAL, représenté par son administrateur Monsieur Axel Goethals.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22.00 heures.

Certifié conforme
Le Conseil d'Administration
A. Goethals
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47201/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

PROJECT FUND ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.449.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 octobre 1998 de la société mentionnée sous rubrique

En date du 6 octobre 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'affecter la totalité du bénéfice à l'apurement partiel de la perte reportée de l'exercice précédent;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de MM. Lucien Euler, Thierry Logier et Serge Ries pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999;
- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de PricewaterhouseCoopers, pour une durée d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1999.

(47205/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

PROMACTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.061.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 36, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 1999

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1999.

Signature.

(47206/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

RAVAGNAN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.789.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 36, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Luxembourg, le 8 octobre 1999.

Signature.

(47207/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

RAVAGNAN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.789.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 36, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Luxembourg, le 8 octobre 1999.

Signature.

(47208/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 51.652.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.652.

La séance est ouverte à 11.45 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Christian Six, employé de banque, demeurant à Namur (Belgique).

A été appelée aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Véronique Jean, employée de banque, demeurant à Wolmerange-les-Mines (France).

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Adoption de l'Euro en remplacement de la peseta espagnole comme devise de référence et de comptabilité de REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A. à partir du 1^{er} janvier 1999.

2. Conversion, telle que résultant de la résolution précédente, du capital social en Euro au taux de conversion de cent soixante-six virgule trois cent quatre-vingt-six (166,386) pesetas espagnoles pour un (1,-) Euro, avec effet au 1^{er} janvier 1999, de telle sorte que le capital social s'élève à cent trente-huit mille deux cent trente-deux virgule soixante dix-huit (138.232,78) Euros.

3. Augmentation du capital social, tel que résultant de la résolution précédente, par incorporation de réserves disponibles, d'un montant de deux cent vingt-sept virgule vingt-deux (227,22) Euros, pour le porter à cent trente-huit mille quatre cent soixante (138.460,-) Euros, représenté par quatre cent soixante (460) actions d'une valeur nominale de trois cent et un (301,-) Euros par action.

4. Amendement de l'article 5 des Statuts de REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A. pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un montant de cent trente-huit mille quatre cent soixante (138.460,-) Euros, représenté par quatre cent soixante (460) actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent et un (301,-) Euros.»

5. Instruction à tout administrateur de la société ou au président de séance de procéder à toute autre modification des statuts ou du règlement de gestion qui pourrait résulter des commentaires de l'autorité de contrôle du Fonds.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro en remplacement de la peseta espagnole comme devise de référence et de comptabilité de REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A. avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en Euro au taux de conversion de cent soixante-six virgule trois cent quatre-vingt-six (166,386) pesetas espagnoles pour un (1,-) Euro, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999, de telle sorte que le capital social s'élève à cent trente-huit mille deux cent trente-deux virgule soixante-dix-huit (138.232,78) Euros.

Troisième résolution

Ensuite l'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de réserves disponibles, d'un montant de deux cent vingt-sept virgule vingt-deux (227,22) Euros, pour le porter de son montant actuel de cent trente-huit mille deux cent trente-deux virgule soixante-dix-huit (138.232,78) Euros à cent trente-huit mille quatre cent soixante (138.460,-) Euros, représenté par quatre cent soixante (460) actions d'une valeur nominale de trois cent et un (301,-) Euros par action.

L'existence de cette réserve disponible a été prouvée à l'assemblée générale, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1998 et de la décision d'affectation des résultats prise par l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 1999 ayant approuvé les comptes annuels.

Il résulte d'un certificat émis par la société que la réserve disponible n'a pas été entamée par des résultats négatifs à ce jour.

Ces pièces resteront annexées aux présentes.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à un montant de cent trente-huit mille quatre cent soixante (138.460,-) Euros, représenté par quatre cent soixante (460) actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent et un (301) Euros.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quarante mille (40.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Visconti, J.-C. Six, V. Jean, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1999, vol. 118S, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1999.

R. Neuman.

(47209/226/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 51.652.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

(47210/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

W. FREDMANN & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.820.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 24 septembre 1999 ratifie la nomination de Monsieur Harold George Purchase comme administrateur en date du 14 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47232/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

BMB-TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Romain Butgenbach, indépendant, demeurant à Sanem.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de couverture, de ferblanterie, de ramonage, d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité, le commerce en gros et en détail de matériaux du bâtiment, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de BMB-TOITURE, S.à r.l.**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- francs), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- Francs) chacune.**Art. 7.** Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ vingt-cinq mille francs (25.000,- Francs).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement, ensemble avec les comparants, au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décision

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Raymond Furnemont, entrepreneur de couverture et de ferblanterie, demeurant à B-4460 Horion-Hozemont, 22, rue de la Station.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Romain Butgenbach, indépendant, demeurant à Sanem.

3.- a) Pour tout montant inférieur à 150.000,- LUF, la société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de son gérant administratif Monsieur Romain Butgenbach, prénommé.

b) Pour tout montant supérieur à 150.000,- LUF, la société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de ses deux gérants.

4.- Le siège social est établi à L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Butgenbach, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 15 septembre 1999, vol. 416, fol. 56, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 octobre 1999.

A. Biel.

(47236/203/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

CHAPES MODERNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, rue de Cessange.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée dénommée BATICHIMIE TRAVAUX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 22, rue de Cessange,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 1991

ici représentée, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts, par deux gérants actuellement en fonction, savoir:

Monsieur Albert Heister, demeurant à Fentange et Monsieur Claude Wagner, demeurant à Luxembourg.

2) La société anonyme dénommée ISOL CASA S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, ici représentée, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, par deux administrateurs actuellement en fonction, savoir:

Messieurs Jean-Luc et Mauro les Trevisani, demeurant tous deux à B-Saive, 92, rue Grand Moulin.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de CHAPES MODERNES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le négoce de produits pour le bâtiment et l'exécution de travaux de chapes et de béton cellulaire ainsi que toutes opérations financières, mobilières et immobilières qui sont en relation directes ou indirectes avec l'objet social prédéfini et qui ont pour objet de le favoriser ou de le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Toute cession projetée et toute transmission même pour cause de mort à un non-actionnaire sont, pour être opposables à la société, soumises à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant ou ses héritiers devront en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans le délai de trente jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de trente jours le droit de manifester sa volonté d'acquiescer au prix unitaire déterminé projeté ou en cas de désaccord à ce sujet au prix tel que déterminé au dernier alinéa du présent article tout ou partie des actions offertes par une communication écrite au Conseil. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquiescer se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de soixante jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant, la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

Le prix d'une action pour les besoins ci-avant visés sera établi, à défaut d'acceptation de celui proposé par le déclarant ou à défaut d'arrangement amiable sur base de la valeur comptable établie, d'après la valeur qui se dégage de la situation comptable la plus récente réajustée en ce qui concerne les biens en portefeuille à la vraie valeur marchande.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de cinquante pour cent de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou télécopie. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, donner mainlevée d'inscriptions hypothécaires avant ou après paiement, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis dans son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Par dérogation à ce qui précède, les premiers délégués à la gestion journalière seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires tenue directement après la constitution de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

La société est engagée, vis-à-vis des tiers, en toute hypothèse par la signature conjointe des administrateurs-délégués.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Chaque année, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires devront être faits.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures en l'an 2000.

A titre de disposition transitoire aux dispositions de l'article huit le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale des actionnaires se tenant immédiatement après la constitution.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article vingt, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

A titre de dérogation transitoire à l'article vingt-deux, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits pour la première fois en l'an 2000.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. La société BATICHIMIE TRAVAUX, S.à r.l., précitée; deux cent cinquante actions	250
2. La société ISOL CASA S.A., précitée; deux cent cinquante actions	250
Total: cinq cents actions	500

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Frais - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 50.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué LUF 2.016.995,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1)

II. Ont été appelé aux fonctions d'administrateur:

- a. Monsieur Claude Wagner, préqualifié, administrateur et administrateur-délégué;
- b. Monsieur Jean-Luc Trevisani, préqualifié, administrateur et administrateur-délégué;
- c. Monsieur Mauro Trevisani, préqualifié, administrateur;
- d. Monsieur Albert Heister, préqualifié, administrateur;

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

III. La durée du mandat des administrateurs est fixée à un (1) an et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2000.

IV. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société FIDUPLAN établie à Luxembourg.

V. La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à un (1) an et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2000, statuant sur le premier exercice.

VI. Le siège social de la société est fixé au 22, rue de Cessange à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Heister, J.-L. Trevisani, M. Trevisani, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 119S, fol. 56, case 10. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1999.

J. Delvaux.

(47238/208/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

SINECAFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenweis.

R. C. Luxembourg B 56.522.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un septembre.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SINECAFE S.A., avec siège social à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56.522, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, en date du 1^{er} octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 650 en date du 14 décembre 1996.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Jean Meyer, conseil-comptable, demeurant à Brouch.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Meyer, comptable, demeurant à Arlon (B).

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean D'Haese, comptable, demeurant à Oberanven.

Le président déclare ce qui suit:

A. Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de 2.500.000,- LUF (deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois), sont présents à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur C. Tonye Batchom de sa fonction d'administrateur de la société.

2. Nomination de la société de droit irlandais WOOLSTONE HOLDINGS LIMITED avec siège social à Dublin 2, Wellington Quay, Fourth Floor, Dollard House au poste d'administrateur.

Le président invoquer les raisons amenant le conseil d'administration à soumettre le présent ordre du jour à l'assemblée générale.

Après avoir délibéré l'ordre du jour, l'assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur C. Tonye Batchom de sa fonction d'administrateur de la société et ceci avec effet à ce jour et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société de droit irlandais WOOLSTONE HOLDINGS LIMITED avec siège social à Dublin 2, Wellington Quay, Fourth Floor, Dollard House comme administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Signatures.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 11 octobre 1999, vol. 143, fol. 62, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

(47214/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

SELVA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.328.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 36, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Luxembourg, le 8 octobre 1999.

Signature.

(47213/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

SITHIA S.A., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 48.611.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de participations financières SITHIA S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R.C. Luxembourg, section B numéro 48.611, constituée sous la dénomination de FINCONDOR S.A. suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 1994, publié au Mémorial C, numéro 513 du 9 décembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter en date du 21 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 9 du 7 janvier 1995, et dont la dénomination a été changée en SITHIA S.A. suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 718 du 5 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle Balon, employée privée, demeurant à Buschdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 153.120.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 85.000.000,- LUF à 238.120.000,- LUF, par la création et l'émission de 153.120 actions nouvelles de 1.000,- LUF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-trois millions cent vingt mille francs luxembourgeois (153.120.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt cinq millions de francs luxembourgeois (85.000.000,- LUF) à deux cent trente-huit millions cent vingt mille francs luxembourgeois (238.120.000,- LUF), par la création et l'émission de cent cinquante-trois mille cent vingt (153.120) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Les cent cinquante-trois mille cent vingt (153.120) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme OLYMBOS S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le montant de cent cinquante-trois millions cent vingt mille francs luxembourgeois (153.120.000,- LUF) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société SITHIA S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent trente-huit millions cent vingt mille francs luxembourgeois (238.120.000,- LUF), représenté par deux cent trente-huit mille cent vingt (238.120) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de un million six cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, I. Balon, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 1999, vol. 507, fol. 54, case 5. – Reçu 1.531.200 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 octobre 1999.

J. Seckler.

(47215/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

SITHIA S.A., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 48.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 octobre 1999.

J. Seckler.

(47216/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

SAGRES-VIDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.397.

La société C.A.S., CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. donne sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

Le 1^{er} octobre 1999.

C.A.S., CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47211/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

SOREVAL, SOCIETE DE REASSURANCE VALLAROCHE.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.433.

Quatrième résolution: Nominations statutaires

1. Les mandats de Madame G. Le Canu, de Messieurs Borgeaud, H.-G. Gaillard, J. Thilly, A. Bosser et J.-H. Dufour, ainsi que le mandat des ETABLISSEMENTS VALLAROCHE, représentés par Monsieur A. Amiot, prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

2. Madame G. Le Canu, Messieurs H.-G. Gaillard, J. Thilly, A. Bosser se représentent, Monsieur A. Amiot se présente en remplacement de Monsieur J.-H. Dufour, les ETABLISSEMENTS VALLAROCHE, seront dorénavant représentés par J.-H. Dufour. L'Assemblée entérine ces différentes nominations. Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

3. Suite à la décision du Réviseur d'Entreprises COOPERS & LYBRAND de transférer ses activités à une autre société, l'Assemblée décide de ne pas renouveler son mandat.

L'Assemblée décide à l'unanimité de confier à la société PricewaterhouseCoopers le mandat de Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47217/689/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

SOTIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société en nom collectif ARMAND ET RENE VALVASORI, S.e.n.c., avec siège social à L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser,

constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Tom Metzler, alors de résidence à Dudelange, en date du 5 avril 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 153 du 9 juillet 1982, représentée par ses deux seuls associés, savoir:

a) Monsieur Armand Valvasori, mécanicien, demeurant à Wahl,

b) Monsieur René Valvasori, ingénieur gradué, demeurant à Perl (Nennig),

non présents, ici représentés par Monsieur Guy Poulter, ci-après nommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date à Dudelange du 27 septembre 1999,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

2.- Monsieur Guy Poulter, agent immobilier, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants déclarent être propriétaires, la société en nom collectif ARMAND ET RENE VALVASORI, S.e.n.c., prédiée, de cinquante parts sociales (50) et Monsieur Guy Poulter, prédit, de cinquante parts sociales (50) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénommée SOTIER, S.à r.l., avec siège social à L-3385 Noertzange, 37, Wisestrooss,

constituée originellement sous la dénomination de BUILDING CONSTRUCTIONS, S.à r.l. en vertu d'un acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 février 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 326, du 30 juillet 1992,

modifiée en vertu d'un acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 386 du 8 septembre 1992,

modifiée en vertu d'un acte, reçu par le notaire Aloyse Biel alors de résidence à Differdange, en date du 1^{er} février 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 185, du 11 mai 1994,

modifiée en vertu d'un acte, reçu par le prédit notaire Aloyse Biel, en date du 28 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 24 juillet 1995;

modifiée en vertu d'un acte, reçu par le prédit notaire Aloyse Biel, en date du 15 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110, du 4 mars 1996.

Monsieur Guy Poulter, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Madame Marie-Thérèse Paulus, sans état, demeurant à Esch-sur-Alzette, ici présente, ce acceptant, les cinquante parts sociales (50) sur les cinquante parts sociales (50), lui appartenant dans la prédite société.

La prédite cession a eu lieu moyennant le prix de deux cent cinquante mille francs (250.000,-) payé directement par la cessionnaire au cédant qui le reconnaît et en donne quittance, titre et décharge pour solde.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

La cessionnaire, prénommée, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré à la cessionnaire, prénommée, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de la majorité des associés représentant plus des trois-quarts du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par les associés de la prédite société, à la date de ce jour, mais avant les présentes et qui après avoir été signé ne varietur est annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 12 février 1992.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1.- La société en nom collectif ARMAND ET RENE VALVASORI, S.e.n.c., prédite, cinquante parts sociales	50 parts
2.- et Madame Marie-Thérèse Paulus, prédite, cinquante parts sociales	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Déclaration

Les parties déclarent que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés de la prédite société se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

Transfert du siège social

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de Noertzange à Dudelange et de modifier en conséquence l'article deux, premier paragraphe des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-3502 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Poulter, M.-T. Paulus, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 1999, vol. 852, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 1999.

N. Muller.

(47225/224/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

STAYER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.788.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 395/99 en date du 2 juillet 1999 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47226/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

UNIAXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 46.254.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 avril 1999 à 10.00 heures*

Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambrosien, Reinald Loutsch en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1999.

Nomination de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Marina Legrand, démissionnaire, pour une durée d'un an, son mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1999.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 42, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47227/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

SOCKET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.885.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Signature
Un mandataire

(47219/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

SOCKET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.885.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Signature
Un mandataire

(47220/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

SOCKET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.885.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Signature
Un mandataire

(47221/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

SOCKET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.885.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Signature
Un mandataire

(47222/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

SOCKET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.885.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 15 juin 1999 à 10.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998. L'exercice clôture avec une perte de LUF 263.357,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau de LUF 263.357,-.
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998.
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1999.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47223/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

SOCKET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.885.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 15 juin 1998 à 10.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à aux exercices clôturant au 31 décembre 1995, 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997.
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1995. L'exercice 1995 clôture avec une perte de LUF 180.424,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau de LUF 180.424,-.
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996. L'exercice 1996 clôture avec une perte de LUF 177.917,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau de LUF 177.917,-.
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1997. L'exercice 1997 clôture avec une perte de LUF 177.289,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau de LUF 177.289,-.
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1997.
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1998.
- d'acter la démission de Monsieur Clive Godfrey de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.
- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998.
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Laurence Mathieu, employée privée, demeurant à F-57970 Yutz, rue Victor Hugo N° 18, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47224/751/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

B.T.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47278/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

B.T.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

(47279/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

B.T.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 1998
tenue au 4, avenue Jean Pescatore, L-2324 Luxembourg*

Résolutions

1. L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Dick Van der Ploeg de son poste d'administrateur et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

2. Est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Luc Wellens, directeur de sociétés, demeurant à Ranst.

Celui-ci terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes arrêtés au 31 octobre 1999.

3. L'assemblée donne décharge pleine et entière à Monsieur Paul Geyssens jusqu'au 10 avril 1997 et ratifie la cooptation de Monsieur Nollet par le conseil d'administration du 10 avril 1997.

4. L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Wellens comme administrateur-délégué.

Pour extrait conforme
B.T.I. LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47280/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.

B.T.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

*Extrait des minutes de la réunion du conseil d'administration du 3 novembre 1998
tenue au siège social 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg*

Résolutions

Le conseil d'administration décide de nommer Luc Wellens administrateur-délégué de la société. Il est par conséquent autorisé à engager valablement la société par sa signature individuelle.

Pour extrait conforme
B.T.I. LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47281/536/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 1999.